



VISITES DE PRÉVENTION À DOMICILE

Nous désirons aviser la population que les visites de prévention des incendies résidentielles débuteront le 1^{er} juin prochain. Le but de ces visites est de vous aider à limiter les risques d'éclosion d'incendie et vous conseiller sur les meilleures façons de protéger votre famille et vos biens des dangers du feu. Les visites de prévention respecteront les mesures de la santé publique en lien avec la situation de la COVID-19.

Lors de ces visites, les pompiers procéderont à la vérification, en autres, de :

- La présence obligatoire d'un avertisseur de fumée à chaque étage
- La présence d'un avertisseur de monoxyde de carbone (s'il y a lieu)
- Les extincteurs portatifs
- Les systèmes de chauffage et installations électriques
- L'entreposage de votre bonbonne de propane

Les pompiers seront vêtus de leurs uniformes, porteront une carte d'identité et effectueront les visites aux endroits suivants : rue Lupien, rue de Courval, rang 3, rue Gaudet, rue Lemire et rue Morin.

Formulaire à retourner en cas d'absence de l'occupant

En l'absence de l'occupant du domicile, un accroche-porte comportant un court formulaire sera laissé sur place. Le propriétaire ou le locataire aura un délai de 30 jours pour s'assurer de répondre aux exigences et en attester la conformité. La carte-réponse devra nous être retournée dûment complétée et signée. Vous aurez la possibilité de glisser cette carte-réponse directement dans la chute de courrier de votre bureau municipal ou bien, de retourner cet avis par la poste suffisamment affranchi.

Pour de plus amples informations sur les visites résidentielles, contactez le directeur du service incendie M. Sylvain Beaumier au 819 795-9588

Nous vous remercions de votre collaboration,

La Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode